



Démarches après transcription de mariage à l'étranger

Par clmahe

Bonjour,

Je suis française et je me suis mariée en Suisse (Genève) avec une personne suisse. J'ai fait transcrire le mariage et je suis allée chercher à la mairie un livret de famille délivré par le Ministère des affaires étrangères. Suis-je tenue d'effectuer des démarches et si oui, lesquelles ? Par exemple, suis-je obligée de le déclarer aux impôts français ?

Merci beaucoup par avance :)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quel est votre pays de résidence ? Payez vous des impôts en France ?

Par clmahe

Bonjour,

Merci pour votre réponse ! Je réside en France. Je ne paye pas d'impôts car je n'ai pas de revenus, mais je remplis une déclaration d'impôts française (qui reste cependant vide car pas de revenus, mais j'ai un numéro fiscal)

Par yapasdequoi

Lors de votre prochaine déclaration de revenus, vous indiquerez votre mariage.

Par clmahe

D'accord merci pour votre aide ! Et savez-vous si j'ai d'autres démarches à faire / d'autres organismes auxquels je dois déclarer mon mariage ?

Par yapasdequoi

Sans doute votre mutuelle, la CAF éventuellement.

Si votre époux perçoit des revenus, il ne faudra pas oublier de les déclarer avec les vôtres. La déclaration de revenus concerne le foyer fiscal.